

Maisons-Alfort, le 30/05/2022

**Conclusions de l'évaluation**  
**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché**  
**pour le produit biocide DELTACAPS 50 CS**  
**à base de deltaméthrine,**  
**de la société Sharda Europe B.V.B.A**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide DELTACAPS 50 CS de la société Sharda Europe B.V.B.A dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide DELTACAPS 50 CS à base de 4,977 % de deltaméthrine<sup>1</sup> est un type de produit 18<sup>2</sup> destiné à la lutte contre les insectes rampants (blattes, fourmis, araignées, punaises de lits), et les insectes volants (moustiques, guêpes et mouches). Le produit biocide, sous forme de spray, est destiné à être appliqué en intérieur par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par la Pologne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

### **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Le produit DELTACAPS 50 CS a été évalué par la Pologne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

---

<sup>1</sup> DIRECTIVE 2011/81/UE DE LA COMMISSION du 20 septembre 2011 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de la deltaméthrine en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

<sup>2</sup> TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>4</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités polonaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

### **PHYSICO-CHIMIE**

Les caractéristiques physico-chimiques du produit DELTACAPS 50 CS ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### **EFFICACITE**

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit DELTACAPS 50 CS est efficace contre les mouches (mouche domestique (*Musca domestica*) et stomoxe (*Stomoxys calcitrans*)) lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Il est à noter que les revendications pour les usages généraux de « lutte contre les insectes rampants », « lutte contre les insectes volants » ainsi que les usages spécifiques de lutte contre les blattes, fourmis, araignées, punaises de lits, moustiques et guêpes ont été retirées par le pétitionnaire au cours de l'évaluation du dossier.

### **RESISTANCE**

Des phénomènes de résistance à la deltaméthrine chez certains insectes revendiqués (*M. domestica*, *S. calcitrans*) ont été décrits dans la littérature scientifique.

A cet effet, il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des insectes cibles à la substance active deltaméthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

D'autre part, en cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

### **SUBSTANCES PREOCCUPANTES**

Aucun des co-formulants contenus dans le produit DELTACAPS 50 CS n'a été identifié comme substance préoccupante.

### **RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE**

L'estimation des expositions liées à l'utilisation du produit DELTACAPS 50 CS pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL<sup>5</sup> pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

<sup>4</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

<sup>5</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

## **RISQUE VIA L'ALIMENTATION**

Considérant les conditions d'emploi du produit DELTACAPS 50 CS, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

## **RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT**

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Le produit DELTACAPS 50 CS est utilisé par le grand public à l'intérieur des bâtiments domestiques avec un pulvérisateur à basse pression. Dans ces conditions, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques et instructions d'utilisation suivantes sont appliquées :

- Ne pas utiliser le produit plus de deux fois par an.
- Ne pas traiter plus de 2 m<sup>2</sup> de surface.
- Identifier les endroits où les insectes s'installent habituellement et appliquer le produit dilué uniquement de manière localisée dans des zones restreintes (par exemple sur les cadres de fenêtres, les murs ou les plafonds).
- Un dispositif de pulvérisation spécial, par exemple une lance de pulvérisation, doit être fixé au pulvérisateur pour cibler la zone d'application du produit.

Ainsi cet usage est conforme considérant toutes ces conditions.

Le produit DELTACAPS 50 CS est utilisé par les professionnels à l'intérieur de certains lieux publics, bâtiments domestiques et industriels avec un pulvérisateur. Dans ces conditions, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques et instructions d'utilisation suivantes sont appliquées :

- Ne pas utiliser le produit plus de 6 fois par an.
- Identifier les endroits où les insectes s'installent habituellement et appliquer le produit dilué uniquement de manière localisée dans des zones restreintes (par exemple sur les cadres de fenêtres, les murs ou les plafonds).
- Un dispositif de pulvérisation spécial, par exemple une lance de pulvérisation, doit être fixé au pulvérisateur pour cibler la zone d'application du produit.

Ainsi cet usage est conforme considérant toutes ces conditions.

Il est à noter que les revendications pour les usages généraux de « lutte contre les insectes rampants », « lutte contre les insectes volants » ainsi que les usages spécifiques de lutte contre les blattes, fourmis, araignées, punaises de lits, moustiques et guêpes ont été retirées par le pétitionnaire au cours de l'évaluation du dossier.

## **CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit DELTACAPS 50 CS est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit de l'EMR.

Données requises en post-autorisation

- Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des insectes cibles à la substance active deltaméthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

**Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit DELTACAPS 50 CS :**

<b>Organismes cibles</b>	<b>Doses d'emploi</b>	<b>Conditions d'emploi</b>	<b>Conclusions</b>
Insectes rampants : blattes, fourmis, punaises de lit, araignées  Insectes volants: moustiques, mouches, guêpes  Guêpes ( <i>Vespula</i> <i>vulgaris</i> ) adulte	25 ml de produit dans 5 L d'eau pour traiter 100 m <sup>2</sup>	Professionnel et Non Professionnel  Intérieur  Pulvérisation ciblée	Revendications retirées au cours de l'instruction du dossier
Mouches ( <i>Musca</i> <i>domestica</i> , <i>Stomoxys</i> <i>calcitrans</i> ) Adultes	Diluer 0,5 mL de produit dans 100 mL d'eau pour traiter 2 m <sup>2</sup>	Non Professionnel  Intérieur  Pulvérisation ciblée des surfaces	Conforme
Mouches ( <i>Musca</i> <i>domestica</i> , <i>Stomoxys</i> <i>calcitrans</i> ) Adultes	Diluer 25 mL de produit dans 5 L d'eau pour traiter 100 m <sup>2</sup>	Professionnel  Intérieur  Pulvérisation ciblée des surfaces	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,  
 la directrice adjointe,  
 Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	DELTACAPS 50 CS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Heedstraat 58 1730 Asse Belgium
Numéro de demande	BC-BK001419-51	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle parallèle	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Sharda Cropchem España S.L.
Adresse du fabricant	Edificio Atalayas Business Center, Carril Condomina, N°3, Planta 12, 30006 Murcia, Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Location No. 1: I.R.C.A. Service SpA Strada Statale Cremasca 591, 10, 24040 Fornovo San Giovanni (Bg), Italie
	Location No. 2: DTS OABE Pol. Bengoetxea, S/N, 48419 BENGOTXEA, OROZKO, BIZKAIA, Espagne
	Location No. 3: Industrial chimica srl Via Sorgaglia, 40, 35020 ARRE (PD), Italie
	Location No. 4: ZPUH Best Pest Sp.J., ul. Mozdierzowcow 6b, 43-602 Jaworzno, Pologne
	Location No. 5: Productos FLOWER Pol. Ind. La Canaleta, s/n, 25300 Tarrega, Lleida, Espagne

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Deltamétrine
Nom du fabricant	Sharda Europe B.V.B.A (Acting for Sharda Cropchem Limited (India), Heedstraat 158, 1730 Asse, Belgique
Adresse du fabricant	Sharda Cropchem Limited, Domic Holm 29th Road, 400050 Bandra, Mumbai, Inde
Emplacement des sites de fabrication	Heranba Industries Ltd. 101/102, Kanchanganga, Factory Lane, Borivali – (W), 400092 Mumbai, Inde

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Deltaméthrine (technique)	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	4,977

### 2.2. Type de formulation

CS - suspension encapsulée

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Liquide inflammable, Category 3 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102* : Tenir hors de portée des enfants P103* : Lire l'étiquette avant utilisation P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient du 2,2'-iminodiéthylamine, diéthylentriamine (111-40-0), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5, peut produire une réaction allergique. *Pertinent pour les utilisateurs non-professionnels

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Réduction de la population des mouches en intérieur par des non professionnels

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouches ( <i>Musca domestica</i> , <i>Stomoxys calcitrans</i> ) Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Bâtiments à usage domestiques (maisons et appartements)
Méthode(s) d'application	Traitement de surface par pulvérisations ciblées
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Diluer 0,5 ml de produit dans 100 ml d'eau (dilution à 0,5 %) et traiter 2 m <sup>2</sup> de surface (50 mL de produit dilué/m <sup>2</sup> ).  Délai d'action : à partir de 7 jours après l'application.  Efficacité résiduelle : jusqu'à 8 semaines. En cas de ré-infestation, répéter le traitement après 8 semaines.  Fréquence : maximum 1 à 2 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD de 25mL avec pipette doseuse de 0,5 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser la pipette jointe pour doser le produit lors de la préparation de la solution.
- Appliquer la solution diluée à l'aide d'un pulvérisateur manuel à basse pression. Un dispositif de pulvérisation spécial, par exemple une lance de pulvérisation, doit être fixé au pulvérisateur pour cibler la zone d'application du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le produit plus de deux fois par an.
- Ne pas traiter plus de 2 m<sup>2</sup> de surface.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

--

**4.2. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 2 – Réduction de la population des mouches en intérieur par des professionnels**

<b>Type de produit</b>	18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Insecticide
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Mouches ( <i>Musca domestica</i> , <i>Stomoxys calcitrans</i> ) Adultes
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur  Lieux publics* (ex : cinémas, hôtels, restaurants, hôpitaux), locaux domestiques* (par ex. maisons, appartements) et sites industriels** (par ex. entrepôts)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Traitement de surface par pulvérisations ciblées
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Diluer 25 ml de produit dans 5 L d'eau (dilution 0,5 %) pour traiter 100 m <sup>2</sup> de surface (50 mL de produit dilué/m <sup>2</sup> ).  Délai d'action : à partir de 7 jours après l'application.  Efficacité résiduelle : jusqu'à 8 semaines. En cas de ré-infestation, répéter le traitement après 8 semaines.  Fréquence : maximum 6 applications par an.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille de 50mL, 100mL, 500mL et 1L en PEHD Bidons de 5L en PEHD

\* A l'exception des locaux, équipement, véhicules, emplacements et dépendances utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures et déchets d'origine animale et végétale.

\*\* A l'exception des locaux, équipements, véhicules, emplacements et dépendances utilisés pour:

- le transport, la réception, l'entretien et le logement d'animaux domestiques et pour la préparation et le transport d'aliments
- pour la récolte, le transport, le stockage, le traitement industriel et la commercialisation de produits d'origine animale et végétale.

**4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

- Appliquer la solution diluée à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou un pulvérisateur à dos à basse pression. Un dispositif de pulvérisation spécial, par exemple une lance de pulvérisation, doit être fixé au pulvérisateur pour cibler la zone d'application du produit.

Stratégies pour éviter et/ou gérer le développement de résistances :

- Ne pas utiliser le produit en continu
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).



- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie ;

- Dans le cas où les instructions d'utilisation ont bien été respectées et n'ont pas donné le niveau de contrôle attendu et qu'une résistance est démontrée, l'utilisation de tout produit contenant une substance active ayant le même mode d'action doit cesser.

#### **4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

Porter :

- un équipement de protection respiratoire au moins un masque FFP1,
- une protection oculaire,
- une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4 (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et
- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

Ne pas utiliser le produit plus de 6 fois par an.

#### **4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

#### **4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

#### **4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Agiter le produit avant dilution.
- Avant l'application, fermer les portes de la pièce dans laquelle le traitement a lieu.
- Se conformer aux instructions d'utilisation
- Identifier les endroits où les insectes s'installent habituellement et appliquer le produit dilué uniquement de manière localisée dans des zones restreintes (par exemple sur les cadres de fenêtres, les murs ou les plafonds).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'utilisation du produit.
- Après le traitement, laver la peau exposée avec de l'eau et du savon.
- Retirer ou couvrir toutes denrées alimentaires et boissons destinées à l'alimentation humaine ou animale avant le traitement ainsi que les plantes, la nourriture, les jouets, la vaisselle non couverte et les autres objets utilisés.
- Couvrir les surfaces et équipements qui pourraient être en contact avec les denrées alimentaires et boissons destinés à l'alimentation humaine ou animale
- Enlever ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages des animaux avant l'application.
- Éteindre le filtre à air de l'aquarium pendant la pulvérisation.
- Ne pas appliquer le produit en présence de tierce personne et attendre que les surfaces traitées soient sèches et que l'endroit soit bien ventilé avant d'accéder aux zones traitées.
- Empêcher l'accès des enfants et des animaux domestiques (en particulier les chats aux zones traitées).

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

### Effets indésirables:

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses ainsi qu'une sécheresse de la peau.

L'inhalation peut provoquer une irritation, une toux.

Peut provoquer: excitation, désordre gastrointestinal, tremblements, vertiges, maux de tête, léthargie, vomissement, douleur abdominale, contractions musculaires, nausée, perte de conscience, sensation d'oppression dans la poitrine .

### Premiers secours:

General: Transporter la victime à l'air frais. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Garder la personne au repos. Maintenir la température corporelle. Si la personne est inconsciente, placez-la sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux pliés. Contrôler la respiration ; si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas laisser la personne seule. Emmener la personne à l'hôpital et, dans la mesure du possible, emporter le contenant ou l'étiquette avec soi

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou la FDS.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur. En cas de difficultés respiratoires, demander un avis médical .

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et au savon sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Si une gêne apparaît, contacter un médecin.

### Premiers secours pour animaux de compagnie

Si un animal domestique est suspecté d'être empoisonné, contacter immédiatement le service d'urgence vétérinaire, en l'informant de l'étiquette du produit.

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie : 2 ans  
Protéger de la lumière  
Protéger du gel  
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé  
Stocker à l'écart des hautes températures  
Ne pas stocker avec des produits comburants, alcalins (solutions caustiques) ou acides  
Tenir hors de portée des enfants

#### 6. Autre(s) information(s)